



## AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 le conseil a adopté :

**LE RÈGLEMENT NUMÉRO 699-25-34**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 699-11, TEL QU'AMENDÉ, INTITULÉ**  
**RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 159 SUR LES**  
**PROJETS DE DÉVELOPPEMENTS DOMICILIAIRES**

Que le règlement numéro 699-25-34 a été déclaré conforme le 21 octobre 2025 lors de la séance du conseil de la MRC de Brome-Missisquoi.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, et est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le [ville.bedford.qc.ca](http://ville.bedford.qc.ca).

Donné à Bedford, ce 29 octobre 2025.

M<sup>e</sup> Catherine Nadeau, OMA  
Directrice générale adjointe et greffière